



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 31 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 31 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie (salle de réunion) 32 rue du Général de Gaulle, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Caro, M. Despérelle, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Bazin, M. Camus, M. Breysse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus.

Absentes excusées représentées :

Mme Monaco avait donné pouvoir à Mme Beaupuis.
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Bazin.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 16 décembre 2021 : Conseil Communautaire portant notamment sur la fixation du mode de gestion des amortissements dans le cadre du passage à la M57 ; la décision modificative n°2 sur le budget assainissement ; la prolongation de l'autorisation de programme et reventilation des crédits pour l'aire de grand passage et la déchetterie de Cléry-Saint-André ; l'avenant au contrat de prestation de service assainissement collectif ; le Plan Local d'Urbanisme Habitat Déplacements ; l'attribution d'aides en faveur de l'Immobilier d'Entreprise et des Très Petites Entreprises ; la signature de l'avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire ; la désignation des représentants de la C.C.T.V.L. au Collège Nelson Mandela et au sein des commissions ; la fixation des tarifs de vacation pour le service de médecine préventive ;

Le 14 janvier 2022 : Réunion du Groupe Culture et de la Commission « Culture » portant notamment sur le fonctionnement des services du Pôle Culturel ; les thèmes culturels annuels ; la planification des expositions estivales salle Eric Doligé ; le projet Arts en Vitrines ; le programme de l'édition 2022 du Festival « Elles au Centre » ; le lancement du projet « Vies et Passions » ; la présentation des Assises de la Culture ; l'organisation multisite du 37^{ème} Salon du livre jeunesse ; les actions autour du Patrimoine et de la Porte d'Amont ; les partenariats en cours au Musée ; les animations et concours dans le cadre du Printemps des créateurs ; la rencontre avec les représentants de Ciné-Meung ; le projet d'édition d'une BD autour de

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

Gaston Couté ; les nouvelles propositions artistiques, spectacles, concerts, expositions.

Le 15 janvier 2022 : Commission « Tourisme/Identité de Ville » portant sur la présentation d'un projet autour du clou et le travail sur le grand jeu d'Artagnan ;

Le 15 janvier 2022 : Réunion de travail du Conseil Municipal des Enfants portant sur les différents projets ;

Le 24 janvier 2022 : Conseil d'Administration du C.C.A.S portant sur une demande de subvention de la Banque Alimentaire du Loiret pour 2022 ; les demandes d'aide sociale légale et financière ;

Le 24 janvier 2022 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 31 janvier 2022 ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Conformément à la réglementation, un débat sur les principales orientations budgétaires a lieu au sein de l'Assemblée Municipale.

Budget Principal :

Après avoir reflété depuis un an et demi le profil des courbes épidémiologiques, l'activité économique française s'en est détachée cet été. De manière générale, le projet de budget sera construit sans hausse des impôts locaux ; les constructions sur le quartier des Tertres devraient venir augmenter les bases et par voie de conséquence rehausser légèrement le produit de l'imposition. L'impact des transferts opérés en matière de fiscalité locale n'est toutefois pas encore totalement connu, il semble qu'un tassement de l'évolution du produit des taxes soit perceptible pour 2022. Afin d'éviter un effet de ciseau, il conviendra d'être vigilant en termes de dépenses de fonctionnement, la tendance étant en fin d'année 2021 à une hausse globale des comptes. L'augmentation du coût des matières premières, les difficultés d'approvisionnement, la hausse exponentielle des dépenses d'énergie, les frais liés au respect des règles sanitaires sont de nature à impacter de nouveau les comptes de charges à caractère général et les frais de personnel, et ce en dépit d'une hausse des recettes (prise en compte de l'inflation). Par ailleurs, nous explorerons la section d'investissement en évoquant la réalisation des principaux investissements pour 2022, au regard des subventions sollicitées et attendues. Il ne sera pas prévu de recourir à l'emprunt. Toute piste de financement complémentaire aux subventions sera recherchée pour mettre en œuvre les projets. Le dispositif gouvernemental du plan de relance sera sollicité.

Un emprunt de 5 millions d'euros a été contracté fin 2020, alors que l'argent n'était « pas cher », pour assurer le financement des diverses opérations du mandat. Lors de cette contraction d'emprunt, la capacité de désendettement de la commune était inférieure à 3 ans.

En termes d'investissement, il est prévu de lancer les travaux de réaménagement de la rue Aristide Briand et de la rue de la Haute Croix, de débiter ceux de la Place du Maupas. Il est envisagé de recourir à une autorisation de programme comptable pour ces projets d'envergure. L'accent sera mis sur la réalisation de nouveaux tronçons cyclables afin de faciliter le développement de ce mode de déplacement. Un abri à vélo sécurisé sera installé à la gare, un second sur le mail. La restauration de la Porte d'Amont sera également lancée, les études préalables s'achevant. Le dossier relatif à la réalisation d'un City stade reste d'actualité. Toutefois, celui-ci doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur l'aménagement du mail et de ses abords. Une replantation d'arbres sur le mail sera à l'ordre du jour par ailleurs. L'accès sera mis également sur l'accès au numérique dans les écoles et des interventions se poursuivront notamment en ce qui concerne la sécurisation des jeux. Un programme pluriannuel concernant le renouvellement des voiries, du

parc automobile et informatique, des installations de vidéoprotection sera mis en œuvre également pour l'ensemble des projets. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès des diverses administrations.

Budget Z.A.C. des Tertres : L'année 2022 ne devrait pas connaître de travaux particuliers : une nouvelle tranche de commercialisation sera envisagée à partir de 2023. Il est nécessaire de réfléchir aux consultations tant du point de vue de la viabilisation des terrains, que du choix des commercialisateurs. L'année 2021 a permis d'enregistrer 39 ventes de terrains. La collectivité poursuivra son désendettement. L'encours de la dette sur ce budget sera d'un montant de 4 050 000 € au 31 décembre 2022. La dette totale sur ce budget sera éteinte en 2032.

Budget annexe du service de l'eau : Le budget du service de l'Eau verra une évolution de la section de fonctionnement afin de prendre en compte la réorganisation du service avec le départ à la retraite d'un agent et le non-remplacement à ce jour du second fontainier qui a quitté la collectivité. Le recours à un prestataire extérieur est envisagé faute de recrutement de personnel qualifié. Si tel est le cas, un contrat de prestation de services devra être mis en œuvre après consultation des entreprises spécialisées. Les études menées pour l'alimentation du secteur des Papecets en eau potable depuis le château d'eau des Sablons laissent entrevoir des coûts pour lesquels l'emprunt de 400 000 euros contracté en 2020 ne suffira pas à assurer le financement. Tout porte à croire qu'il sera nécessaire de poursuivre l'augmentation du prix de l'eau, afin de pouvoir être éligible aux subventions, mais également de souscrire un emprunt complémentaire dès lors que les coûts de raccordements seront connus plus précisément.

A l'issue de ce débat, l'Assemblée, à l'unanimité, prend acte que celui-ci a eu lieu sur la base du rapport présenté.

Constitution de provisions pour impayés au titre du Budget Principal et du Budget du Service de l'Eau.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, à l'unanimité, l'Assemblée vote par une délibération spécifique la constitution de provisions pour risques et charges (impayés) au titre du Budget Principal et du Budget du Service de l'Eau.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Les Fabricoles.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 €, ainsi que la mise à disposition de la régie de l'équipement, au profit de l'Association Les Fabricoles, afin de contribuer financièrement à l'organisation d'une manifestation culturelle prévue à La Fabrique du 11 au 13 février 2022 « Les Fabricoles - 5^{ème} édition », au cours de laquelle plusieurs spectacles seront proposés au public par des compagnies professionnelles (théâtre, musique, clown, danse) destinés au jeune public et public adulte.

Acquisition d'un terrain cadastré AE 53.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition d'un terrain situé sur la parcelle cadastrée AE 53, d'une superficie de l'ordre de 2 182 m², pour un montant de 13 600 €.

Cession de la parcelle AO 216 située rue des Chenevières.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le principe de la cession de la parcelle AO 216, située à proximité de la rue des Chenevières, d'une superficie de l'ordre de 289 m² pour un montant de 1 800 €.

Abandon d'une concession : demande de remboursement

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour procéder au remboursement de la concession n°2099. Celle-ci a été renouvelée le 15 novembre 2021 en raison d'une erreur matérielle et la concessionnaire ne souhaite pas renouveler cet emplacement.

Plan de récolement du Musée : approbation du procès-verbal 2021.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le procès-verbal de la campagne de récolement 2021, avant de le présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction des Musées de France.

Appel à projet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour participer à l'appel à projet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire afin d'élaborer un Atlas de la Biodiversité Communale. Celui-ci a pour objectif de disposer d'un support concret qui permette de prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans la rédaction de documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme mais aussi le Schéma de Cohérence Territoriale, de protéger et valoriser le patrimoine communal, de sensibiliser les citoyens à la biodiversité.

Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Dans le prolongement de la délibération du 13 décembre dernier, à l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour mettre à jour le tableau des effectifs, compte-tenu du départ à la retraite d'un agent au service entretien des espaces verts, de la mutation du régisseur de La Fabrique et d'un agent du Service de l'eau.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 2 février 2022 à 19h30 : Réunion avec les commerçants et la Commission « Commerce » en présence de Manouchka RÉCOCHÉ (salle du C.C.A.S.)

Le 7 février 2022 à 18h30 : Commission « Sport »

Le 25 février 2022 à 19h00 : Commission « Communication »

Le 26 février 2022 à 11h00 : Conseil Municipal des Enfants

Le 27 février 2022 : Thé Valentin (Thé dansant pour les aînés) Reporté au printemps

Le 5 mars 2022 à 17h00 : Ecole de musique - audition des élèves de 1^{ère} année d'instrument

Le 7 mars 2022 à 18h30 : Commission des Finances

Le 14 mars 2022 à 20h30 : Conseil Municipal (Vote du Budget)

Du 21 mars au 1^{er} avril 2022 : Inscriptions scolaires

Le 26 mars 2022 à 10h30 : Carnaval sur le thème de « l'Espace »

Le 26 mars 2022 à 18h00 et 21h00 : Concert de l'Harmonie

Le 2 avril 2022 à 16h00 : Ecole de musique - audition de la classe de musique de chambre

Les 10 et 24 avril 2022 : Elections Présidentielles

Le 25 avril 2022 à 18h30 : Commission des Finances

Le 2 mai 2022 à 20h30 : Conseil Municipal

Les 12 et 19 juin 2022 : Elections Législatives

Le 25 juin 2022 : Fête du sport.

Madame le Maire fait part des remerciements des organisateurs et des bénévoles du Téléthon Magdunois, pour la mise à disposition de matériel à l'occasion des journées de mobilisation et d'animations du Téléthon qui ont permis, malgré la situation sanitaire, de reverser la somme de 11 808 € à l'AFM Téléthon.

Madame le Maire informe l'Assemblée que d'importants travaux sont en cours ou programmés de janvier à avril 2022 sur plusieurs lignes S.N.C.F. Ces opérations complexes ne peuvent se dérouler de nuit, c'est pourquoi la circulation des trains est suspendue du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 entre Orléans et Blois. Des autocars de substitution sont proposés.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une déviation du trafic routier est mise en place vers la RD 2152 pendant plusieurs nuits en février en raison des travaux opérés sur l'autoroute A10 au niveau d'Orléans.

Madame le Maire fait le point sur les travaux suivants :

Travaux réalisés :

- Parking rue Gallet : La pose de la clôture est terminée,
- Bâche incendie ROUDON : La pose de la clôture est terminée et les plantations seront prochainement réalisées,
- Reprise d'un branchement plomb AEP au n°7 de la rue de la Haute Croix.

Travaux en cours ou prévus :

- Stationnements route des Marais : Le marquage définitif sera réalisé en février 2022 suite à l'approbation des implantations définitives,
- Travaux de remplacement des réseaux EU et AEP rue du Docteur Albert Veillard : réunion préparatoire le 3 février 2022, date de démarrage à convenir - durée des travaux 2 mois
- Le permis d'aménager de la Place du Maupas a été déposé, en attente du retour de l'Architecte des bâtiments de France dans le prolongement des dernières observations
- Le permis de construire de la porte d'Amont a été déposé,
- Rue Aristide BRIAND : en attente des études finales en vue de déposer le permis d'aménager.

Meung-sur-Loire, le 4 février 2022
Le Maire,

Pauline MARTIN



Affiché le : 07/2/22